



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le cinq octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2022_10_83

Date de convocation du conseil : **30 septembre 2022**

Nombre de conseillers en exercice : **27**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **21**

Nombre de votants : **25**

Absents excusés :

Mme CHASTEL Ita,
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M CARTER Maximilian
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. PAUL-HAZARD Michel
Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane a donné pouvoir à Mme CAILLETEAU Muriel
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : Signature de la convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) dans le cadre du label « Petites Villes de Demain »

Secrétaire de séance : Madame Annette BLANDINEAU

La commune de Montmoreau a été retenue parmi 1 000 communes du programme Petites Villes de Demain et la convention d'adhésion a été signé le 10 décembre 2020. Le dispositif Petites Ville de Demain engage les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Le projet de territoire est formalisé par une convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

La convention-cadre a pour objet :

- De présenter un diagnostic de territoire ;
- Définir les orientations stratégiques de revitalisation ;
- Présenter les fiches-actions : dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation.

Définie à l'article L 303-2 du code de la Construction et de l'Habitation, l'ORT intègre toutes les dimensions d'un projet de territoire : habitat, commerce, développement économique, accès aux services, valorisation du patrimoine, aménagement urbain, etc.

La loi introduit en particulier une série de mesures dérogatoires et des avantages qui s'appliquent aux ORT, notamment :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale ;
- Avoir la possibilité pour le Préfet de département de suspendre pendant plus de 4 ans l'instruction d'un projet d'implantation commercial hors périmètre ORT, à la demande de la collectivité ou de sa propre initiative ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah ;
- Bénéficier de l'outil de défiscalisation Denormandie dans l'ancien ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

AR Prefecture

016-200063105-20221005-D2022_10_83-DE
Reçu le 10/10/2022
Publié le 10/10/2022

L'ORT est donc un cadre intégrateur qui se matérialise par une convention signée entre la communauté de communes Lavalette Tude Dronne, les communes lauréates Petites Villes de Demain, les communes associées Petites Villes de Demain, l'État et ses établissements publics.

La convention délimite un périmètre ORT d'intervention. Le périmètre d'intervention ORT de Montmoreau correspond au périmètre inscrit en page n°30 de la convention-cadre joint en annexe de la présente délibération.

Afin de concrétiser l'engagement de la communauté de communes Lavalette Tude Dronne et des communes d'Aubeterre-sur-Dronne, Chalais, Montmoreau, Saint-Séverin et Villebois-Lavalette dans le programme Petites Villes de Demain, outil de relance des territoires, il est proposé :

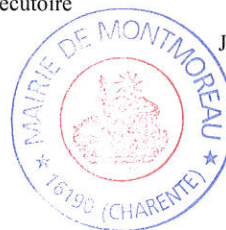
- D'approuver la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.**

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 5 octobre 2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 10 octobre 2022



Le Maire,
Jean-Michel BOLLVIN